

AONO N°013/2022
ECLAIRAGE SOLAIRE KOUSSE

Pièce n°1 : Avis d'Appel
d'Offres (AAO)

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU
CAMEROUN
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CAMEROON NATIONAL SHIPPERS'S
COUNCIL
INTERNAL TENDER BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 14 SEPTEMBRE 2022
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES LAMPES SOLAIRES
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSEURI POUR
LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS
DU CAMEROUN (CNCC)
FINANCEMENT : BUDGET DU CNCC - EXERCICES 2022**

1. OBJET

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture et l'installation des lampes solaires pour l'éclairage public de la base logistique de Kousseri pour le compte du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) en un seul lot.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres concernent la fourniture et l'installation des lampes solaires pour l'éclairage public de la base logistique de Kousseri. Il s'agit des prestations suivantes :

- L'Installation du chantier;
- La fourniture de lampes solaires complètes avec mâts ;
- La pose de lampes solaires complètes ainsi que les mâts ;
- La mise en service de l'installation.

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution de la prestation, objet du présent appel d'offres est de : **Deux (02) mois.**

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **15 000 000 (quinze millions) francs CFA.**

p/ 4

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités, compétences et expertise avérées dans le domaine.

6. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés entièrement par le budget du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), exercice 2022.

7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., **Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, dès publication du présent avis.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, aux heures ouvrables, **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., **Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, dès publication du présent Avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **26 000 (vingt six mille) FCFA**, effectué dans le compte n° 335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC.

9. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées à la Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, au plus tard **le 7 Octobre 2022 à 12 heures** précises, et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 14 SEPTEMBRE 2022
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES LAMPES SOLAIRES
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSEYI POUR
LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS
DU CAMEROUN (CNCC)**

“ A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ”

10. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de : **300 000 (trois cent mille) Francs CFA** ;

Ce cautionnement provisoire doit être délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt desdites offres.

Toutefois, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale.

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires (un original et six copies), incomplète, non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ou ne respectant pas les modèles des pièces du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les publications relatives à cet appel d'offres seront faites concomitamment au Journal Des Marchés de l'ARMP (JDM).

12. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **7 Octobre 2022, à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. CRITÈRES DE QUALIFICATION

13.1- Principaux critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Offre administrative incomplète au terme d'un délai éventuel accordé ;
- Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 16 oui sur 18 ;
- Absence d'une référence technique dans les énergies renouvelables ;
- Absence d'autorisation du fabriquant des lampes.

13.2- Principaux critères essentiels de qualification

Ils concernent les points suivants :

- A. La présentation de l'offre : **1 (oui/non)** ;
- B. Le Chiffre d'Affaires: **2 (oui/non)** ;
 - Le chiffre d'affaires de chacun des deux derniers exercices (2020 et 2021) supérieur ou égal à 10 000 000 sur les DSF.
- C. Les renseignements sur les qualifications : **4 (oui/non)**
- D. Les renseignements sur le matériel : **4 (oui/non)**
- E. Les renseignements sur le personnel : **4 (oui/non)**
- F. La note méthodologique, la visite des lieux et le planning : **3 (oui/non)**
 - Organisation du chantier ;
 - Planning de chantier.

Le non-respect d'au moins **Seize (16) critères sur les dix huit (18)** entraîne l'élimination de l'offre.

La notation se fera selon le mode binaire (oui ou non).

14. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE :

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et techniquement qualifiée.

15. NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Le présent appel d'offres comporte un (01) seul lot.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant trois (03) mois à partir de la date limite fixée pour la remise de celles-ci.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala, au Centre des Affaires Maritimes, 3ème étage Immeuble IGH.
Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17.

Douala, le 14 SEP 2022.....

Ampliations :

- JDM/ARMP
- PRESIDENT CIPM/CNCC
- MINMAP
- ARCHIVES
- AFFICHAGE
- www.cncc.cm

